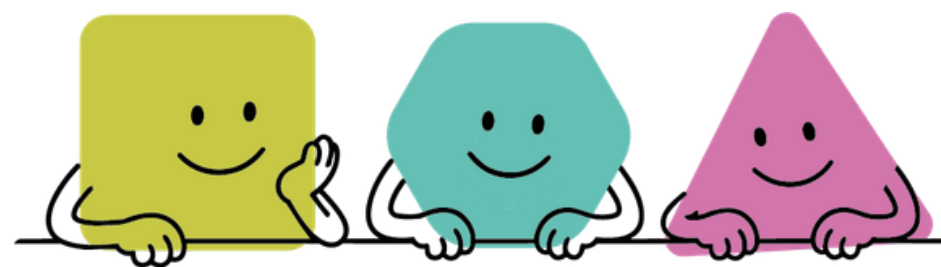


L'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Transformez votre expérience en diplôme reconnu !





SOMMAIRE

- Présentation d'Infans 03
- Cadre réglementaire de la VAE 05
- Parcours de la VAE 10
- Notre accompagnement 12
- Passage devant le jury 13
- Liens utiles 14

BIENVENUE CHEZ INFANS

01

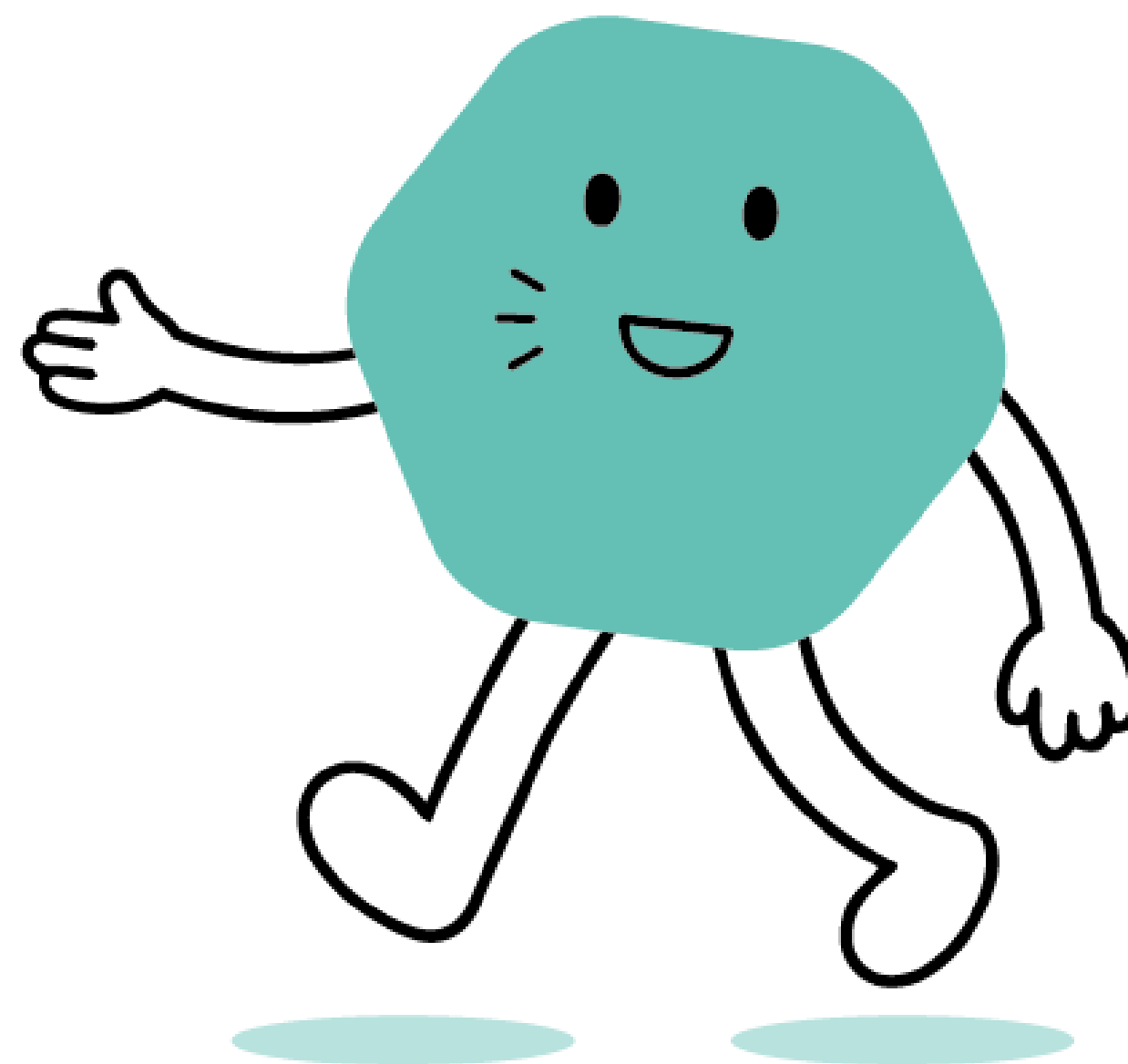
Préambule

Bienvenue chez INFANS et merci de nous faire confiance pour votre accompagnement à la VAE. Le processus de Validation des Acquis de l'Expérience s'inscrit dans un cadre réglementaire. Ce guide vous permettra de connaître en détail l'objectif et le déroulement de la VAE chez Infans.

02

Expertise

Infans forme les assistantes maternelles et accompagne les structures (RPE, PMI, associations...) depuis plus de 10 ans. Fort de cette expérience de proximité, Infans a su développer une expertise dans la conception de formations à distance pour mieux s'adapter au rythme de travail des professionnelles de la petite enfance.



VOS ARCHITECTES ACCOMPAGNATEURS DE PARCOURS



Nos Architectes Accompagnateurs de Parcours sont formés et certifiés pour l'accompagnement VAE.

Damien, Marion et Océane vous accompagnent dans toutes les étapes de votre démarche VAE et vous proposent des parcours personnalisés à vos expériences et vos contraintes.

Les méthodes d'accompagnement s'adaptent à vos profils, vos besoins et vos demandes afin de vous garantir un suivi personnalisé car chaque VAE est unique.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif de la formation professionnelle, elle est régie par le code de l'éducation et le code du travail. C'est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation.

Pour qui ?

La VAE permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, son statut, de demander la validation de son expérience.

Désormais, vous pouvez entamer un parcours de VAE avec moins d'un an d'expérience dans votre domaine.

Comment ?

La VAE est une démarche personnelle, qui permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un des diplômes, titres ou certifications de qualification professionnelle inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Sous quelle condition ?

Il n'y a pas de condition concernant la durée d'expérience. Toutes les expériences professionnelles sont prises en compte : bénévolat, associatif, ... il suffit simplement d'avoir un justificatif.

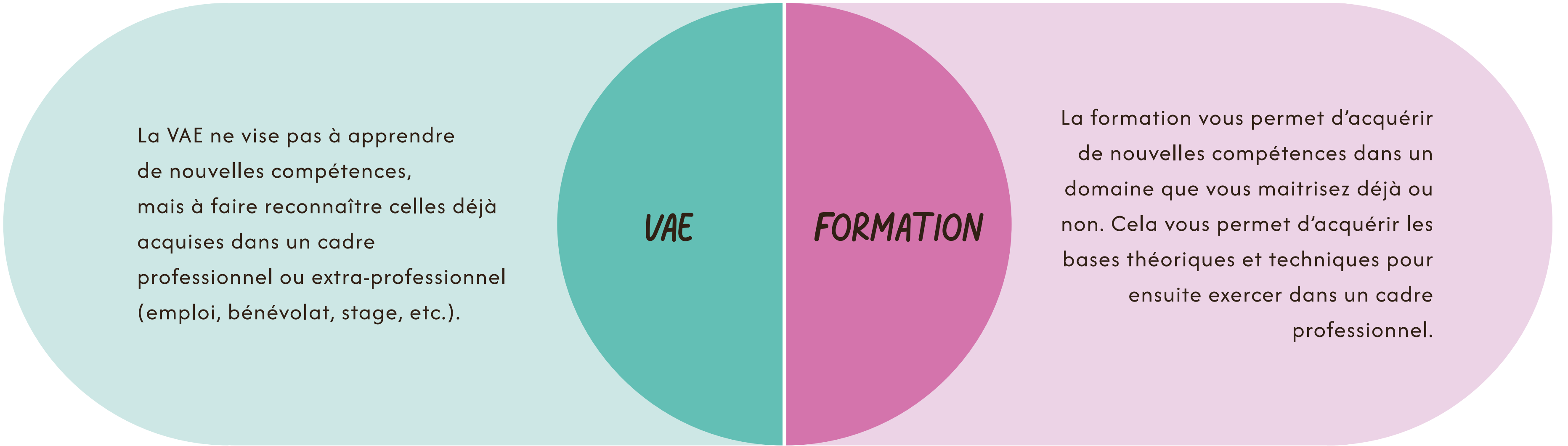
Quel intérêt ?

Les motivations pour réaliser une VAE varient selon chacun :

- Faire certifier ses compétences
- Changer d'emploi ou accéder à un autre poste
- Préparer une reconversion
- Renforcer sa confiance en soi

VAE ET FORMATION : QUELLES DIFFÉRENCES ?

La formation et la VAE permettent d'obtenir le même diplôme, avec la même valeur et la même reconnaissance .



La VAE ne vise pas à apprendre de nouvelles compétences, mais à faire reconnaître celles déjà acquises dans un cadre professionnel ou extra-professionnel (emploi, bénévolat, stage, etc.).

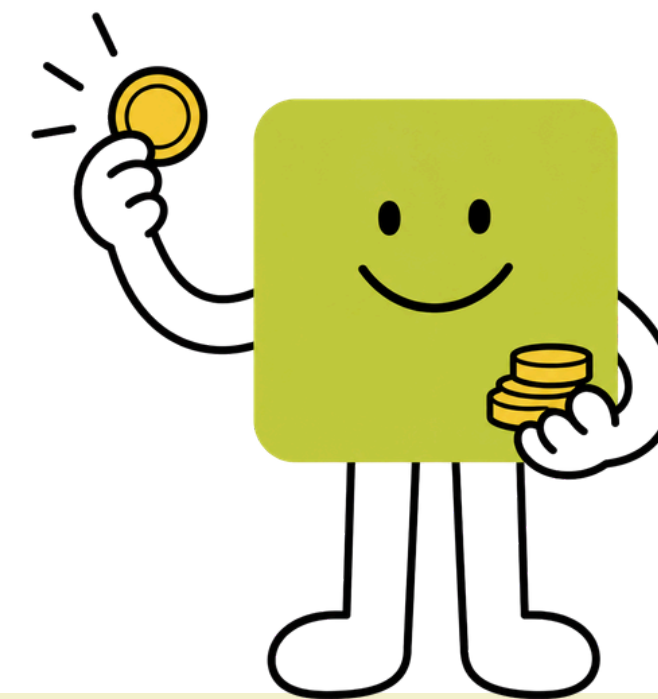
VAE

FORMATION

La formation vous permet d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine que vous maîtrisez déjà ou non. Cela vous permet d'acquérir les bases théoriques et techniques pour ensuite exercer dans un cadre professionnel.

COMMENT FINANCER VOTRE PARCOURS DE VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut être financée par divers dispositifs :



Compte Personnel de Formation (CPF) :

Chaque année, vous cumulez entre 500 € et 800 € sur votre CPF, que vous pouvez utiliser pour financer des formations, y compris la VAE.

Financement par l'employeur :

Votre entreprise peut prendre en charge tout ou partie des frais liés à votre parcours VAE.

Transitions pro :

Si vous êtes salarié du privé, vous pouvez également faire appel à transitions pro pour financer votre parcours VAE.

LE VOCABULAIRE

01

Le dossier de faisabilité

Le dossier de faisabilité correspond au premier livret à remplir pour entamer une VAE. Celui-ci permet d'établir que votre expérience concorde avec le diplôme visé. Il est rempli par votre accompagnateur suite à votre première visioconférence.

02

Le dossier de VAE

Le dossier de VAE correspond au second livret à remplir. Celui-ci vous permet d'explicitier votre expérience pour la mettre en corrélation avec le diplôme visé.

03

Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences correspond au document relatant toutes les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme visé. Celui-ci est très utilisé en VAE.



LES CONTRAINTES ET ÉXIGENCES DE LA VAE

01

Exigence du diplôme

Le candidat doit disposer d'expériences permettant l'acquisition de compétences liées à la certification visée. La VAE demande un **investissement personnel important** de la part du candidat.

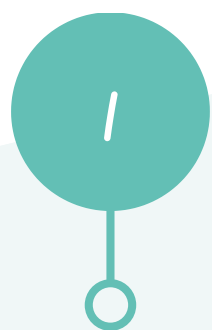
02

Acquisition du diplôme

La VAE permet d'obtenir la totalité ou des parties de diplôme. Désormais, le candidat peut valider uniquement des blocs de compétences. La faisabilité ne garantit en rien l'acquisition du diplôme.



ACCOMPAGNEMENT À LA RECEVABILITÉ



CONTACT AVEC UN CONSEILLER

Nos conseillers en formation établissent un premier contact avec vous afin de comprendre votre projet



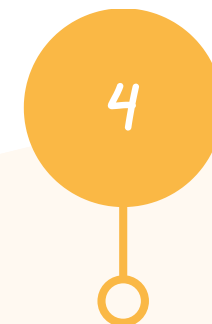
INSCRIPTION FRANCE VAE

Nos conseillers vous guident pour l'inscription sur la plateforme France VAE afin de débiter votre parcours VAE.



DOSSIER DE FAISABILITE

Lors d'un rendez-vous (1h à 3h) nos architectes de parcours remplissent avec vous, votre dossier de faisabilité.



ENVOI DU DOSSIER

Nous transmettons votre dossier au certificateur qui vous donnera une réponse afin de valider ou non votre démarche VAE.



MISE EN PLACE

Votre architecte de parcours reprend contact afin de démarrer votre accompagnement.

ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET VAE

6

REDACTION DU LIVRET

Vous êtes accompagné, guidé, coaché lors de la rédaction de votre livret VAE. Votre AAP vous suit dans chaque étape.

7

PREPARATION AU JURY

Vous bénéficiez d'une préparation à l'oral de jury afin de mettre toutes les chances de votre côté.

8

DEPOT DU DOSSIER

Vous déposez votre livret sur la plateforme France VAE.

9

ORAL DU JURY

Dès la prochaine session organisée par votre académie, vous êtes convoqué à un oral devant un jury pour présenter votre livret.

10

RESULTAT

A l'issue de votre jury, vous recevez le résultat de votre VAE sous 24h minimum. En cas de validation partielle, vous pouvez reprendre contact avec votre architecte accompagnateur.

L'ACCOMPAGNEMENT D'INFANS

Votre architecte accompagnateur de parcours (AAP) vous accompagne à chaque étape de votre démarche VAE.

Faisabilité

Votre AAP remplis avec vous le dossier de faisabilité et le transmet au certificateur pour validation.



Réflexion

Votre AAP vous guide dans la réflexion des expériences les plus pertinentes à mettre en avant dans votre dossier.



Explicitation

Grâce à des techniques d'entretien, des outils spécifiques, votre AAP vous permettra d'approfondir vos écrits pour être au plus près des attendus.



Post recevabilité

Une fois votre résultat obtenu, votre AAP reste disponible pour vous guider dans les suites à donner à votre diplôme. En cas de validation partielle, il pourra vous conseiller sur les pistes à explorer.



Démarrage

Votre AAP vous contacte au départ de votre accompagnement pour mettre en place les sessions en visio et vous expliquer le déroulement votre accompagnement.



Mise en écriture

Vous pourrez ensuite démarrer votre dossier. Votre AAP vous accompagne dans la mise en écriture par le biais d'entretien propices à la rédaction.



Préparation au jury

Vous pourrez vous entraîner avant votre passage devant le jury afin d'obtenir des axes d'amélioration pour le jour J.



À PROPOS DU JURY

Le jury commence par vérifier l'authenticité du dossier transmis par le candidat.

**Identifier et
vérifier les acquis**

**Questionner le
candidat**

Suite à la présentation du candidat, le jury posera des questions au candidat afin d'obtenir des précisions sur ses compétences.

Le jury, composé de minimum 3 personnes, délibère sur la présentation du candidat.

**Délibérer sur la
présentation du
candidat**

Le jury est souverain dans sa décision. Il peut octroyer une validation totale, partielle et ou invalider le diplôme du candidat.

**Décider de
l'octroi**

LIENS UTILES

[Contactez nous](#)

[France VAE](#)



Suivez nous !

